

13^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE
Procès-verbal de la séance du mardi 30 septembre 2014 à 19h30
à la Halle de gymnastique à Soulce

- Président** : M. Denis JEANNERAT, Président.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Bruno Grossmann, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch. M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusée** : Mme Rose-Marie Allemann (malade).
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel N° 33 du 17 septembre 2014, ainsi que par affichage public.

Le président M. Denis Jeannerat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle de gymnastique de Soulce. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel. Il donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 24 juin 2014.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question orale de Mme Monika Bregger Meier concernant la fermeture de classes à Undervelier et Soulce.
6. Règlement concernant la gestion des déchets urbains de la commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 32 du Conseil communal au Conseil général du 8 septembre 2014).
7. Règlement tarifaire concernant la gestion des déchets de la commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 32 du Conseil communal au Conseil général du 8 septembre 2014).
8. Règlement sur les émoluments de la commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 33 du Conseil communal au Conseil général du 8 septembre 2014).
9. Modification de l'article 10 du règlement sur les élections communales (Message n° 34 du Conseil communal au Conseil général du 8 septembre 2014).
10. Traiter le Postulat n° 1 intitulé « Postulat sur l'énergie ».

Le président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, Secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 33 membres du Conseil général sont présents. M. Olivier Boillat est excusé et remplacé par M. Jean Viatte. M. Jean-Pierre Chappuis est excusé et remplacé par Mme Hannah Osborne. M. Jean-Claude Crétin est excusé et remplacé par M. Claude Beuchat. M. Gervais Gisiger est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre. Mme Yvonne Lucchina est excusée et remplacée par M. Raymond Joly. M. Frédéric Juillerat est excusé et remplacé par M. Grégory Gunzinger.

2. Procès-verbal du Conseil général du 24 juin 2014

Le procès-verbal du Conseil général du 24 juin 2014 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Pour marquer notre soutien à la famille d'Yves Claude, concierge des écoles, suite au décès de sa fille Mlle Kenya Claude, le Conseil général observe une minute de silence.

Le président a reçu la démission de M. Joël Christe en tant que conseiller général titulaire. Il est remplacé par M. Jean-Pierre Chappuis. Mme Christiane Chételat, conseillère générale suppléante a également présenté sa démission. Elle est remplacée par M. Raymond Joly.

M. Denis Jeannerat communique que la rencontre des bureaux des législatifs communaux aura lieu le samedi 8 novembre 2014 au CIP à Tramelan. Il demande à ses collègues du bureau de réserver cette date.

Le président a eu le plaisir de recevoir une carte postale de la colonie de vacances du Cerneux-Godat.

M. le maire indique que le Conseil communal a également reçu les bons vœux de la colonie de vacances du Cerneux-Godat.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, communique que M. Sacha Imbriani a quitté la Commune à fin septembre 2014. Pour le remplacer Mme Emily Vedana a été nommée et débutera son nouvel emploi le 1^{er} décembre 2014, en tant que teneur du registre des impôts. Le maire précise que suite au départ de M. Imbriani, une réorganisation s'est opérée au Service financier. Mme Blerta Idrizi, jusqu'ici teneur du registre des impôts, a remplacé M. Imbriani, mais pas dans la même fonction. Ces changements n'ont pas amené d'augmentation du personnel.

M. Jean-Bernard Vallat annonce que suite à l'élection communale pour remplacer M. Bruno Grossmann à Courfaivre, M. Jean-Louis Joliat a été élu conseiller communal. Ce dernier a accepté sa nomination. M. le maire lui souhaite la bienvenue.

M. Jean-Bernard Vallat donne une information concernant la maison Cartier, qui va s'établir dans la ZAM à Glovelier. Une délégation du Conseil communal a rencontré la direction de Cartier en août. Cette dernière a assuré que la construction se fera, mais avec du retard. C'est une bonne nouvelle, si ce n'est pas cet hiver, la construction du nouveau bâtiment industriel de Cartier débutera au début de l'année prochaine.

Le maire communique qu'il a participé à la fête du village de Soulce. Il félicite les organisateurs pour le bon moment passé lors à l'occasion de cette fête.

M. Jean-Bernard Vallat informe que le tronçon avant la bifurcation de Berlincourt jusqu'à la scierie Röthlisberger SA est limité à 60 km/h. Il invite les usagers à rester vigilants. La route est cantonale, c'est le canton qui a voulu instaurer cette limitation.

Le maire rappelle la journée des aînés, qui se déroulera le samedi 25 octobre à la halle des fêtes à Bassecourt. Les conseillères et conseillers qui souhaitent donner un coup de main, peuvent s'annoncer auprès du Secrétariat communal.

M. Pascal Crétin donne une information au sujet du projet d'agrandissement de l'école secondaire. La situation actuelle n'est plus supportable. Un groupe de travail s'est mis au travail et propose un projet de construction. Le début des travaux est prévu en mars 2015 pour se terminer en août 2015. Le projet détaillé sera présenté au Conseil général le 28 octobre 2014. Une votation populaire est prévue à fin novembre 2014, en même temps qu'un scrutin fédéral.

Mme Nicole Eggenschwiler donne une information au sujet de l'ouverture d'une antenne UAPE des Patachous à Glovelier pour 14 places et 10 places d'accueil supplémentaires à Bassecourt. Pour la rénovation des combles du bâtiment à Bassecourt, la demande de permis de construire a été déposée en septembre. Pour Glovelier, pour le moment le projet est mis en attente, car il n'y a pas assez d'inscriptions. Boécourt mène actuellement une étude pour connaître la demande existante.

M. Gérard Ruch donne une information sous forme de publicité concernant des terrains à bâtir. Deux lotissements sont ou seront disponibles à la construction, au Bruye à Courfaivre, vers le terrain de football, la viabilisation est déjà faite. La viabilisation va débiter aux Montates à Glovelier. M. Ruch espère également que nous pourrions réaliser un plan spécial à Soulce. Par contre concernant les Longues-Royes à Bassecourt, il y a de gros problèmes et M. Ruch espère que la situation va se débloquer en 2015.

4. Questions orales

Mme Catherine Wolfer (groupe PS) évoque les cérémonies des mérites sportifs et culturels qui étaient organisées dans chaque ancienne commune. Certains villages en profitaient pour accueillir les nouveaux arrivants et les jeunes ayant atteint 18 ans. Courfaivre a organisé une telle manifestation. Du coup, le PS se pose la question pour les autres villages ? Est-il entendu que chaque village s'occupe d'organiser sa propre manifestation ? Cas échéant, qui organise la manifestation ? Mme Wolfer demande également s'il y a volonté d'organiser une manifestation unique pour la commune de Haute-Sorne ? Elle demande si c'est la commission culture et sport ou la commission culturelle qui s'en occupe ? Le PS tient à ce qu'un tel événement, rassembleur s'il en est, continue à avoir lieu et espère qu'un projet puisse rapidement être proposé au Conseil général.

M. Pascal Crétin répond que la commission culturelle s'est constituée, M. Fabrice Gelin en est le président. M. Crétin en profite pour remercier les personnes qui se sont engagées dans cette commission. Un cahier des charges est en cours d'élaboration. Pour la remise des mérites sportifs et culturels, c'est le statu quo pour 2014, chaque village s'organise. Pour 2015, cette tâche est confiée à la commission culturelle, qui va organiser une manifestation pour l'ensemble de la commune de Haute-Sorne.

Mme Catherine Wolfer est satisfaite.

M. Kevin Challet (groupe PS) communique qu'au mois de mars de cette année, le député socialiste au Parlement jurassien, Loïc Dobler intervenait pour faire part de son souci de futures fermetures et/ou réorganisation concernant les offices de Poste dans le canton du Jura. A l'époque, le responsable de la Poste affirmait que de telles mesures n'étaient pas envisagées. Or, il apparaît qu'après les vacances estivales, Syndicom, le syndicat du personnel de la Poste, ait adressé un courrier aux autorités cantonales pour appuyer et confirmer les inquiétudes du député Loïc Dobler. M. Challet ajoute que la radio locale confirme que des tractations sont en cours entre la Poste et certaines autorités communales. Il semblerait d'ailleurs que les autorités de Haute-Sorne vont prochainement rencontrer la Poste. Sachant que la population jurassienne est fortement attachée à un service public de proximité, M. Challet pose deux questions :

- 1) Le Conseil communal de Haute-Sorne a-t-il été approché par la Poste ? Si oui, est-il en mesure de nous indiquer quels bureaux de Poste sont menacés en Haute-Sorne ?
- 2) Contrairement aux affirmations de La Poste, les Conseils communaux ne sont pas tenus de ne pas communiquer ces discussions. Le Conseil communal de Haute-Sorne envisage-t-il

donc de tenir informer la population, ainsi que le syndicat Syndicom avant que toute décision ne soit prise en ce qui concerne l'avenir des bureaux postaux ?

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répond que nous avons été contactés par la Poste qui voulait rencontrer le Conseil communal. La séance est fixée au lundi 6 octobre à 16h00. Nous avons reçu une lettre de Syndicom qui s'inquiétait de la fermeture de bureaux de poste dans la région. A ce stade, nous n'avons pas d'indications plus précises, mais le Conseil communal reste attentif et attend les décisions de la Poste et après nous réagirons dans la mesure du possible. Nous tiendrons au courant la population et le Conseil général.

M. Kevin Challat est satisfait.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) revient sur le statut du personnel qui a été approuvé le 29 avril 2014. Il a notamment été institué un article relatif à la création d'une commission du personnel composée de 7 membres du personnel. M. Ballaman aimerait savoir ce qui a été fait depuis lors et si la commission du personnel est à présent constituée et fonctionnelle. Toujours sur le même thème, M. Ballaman indique que le Conseil général a approuvé la réalisation d'un cahier des charges, pour tous les postes de la commune. Ce cahier des charges a pour but de déterminer la classification exacte pour chaque employé. M. Ballaman pose les questions suivantes :

- Un organe neutre a-t-il été sollicité pour cette démarche ?
- Et si oui, quel est l'état de la situation ?
- Enfin, le Conseil communal peut-il nous rassurer dans le délai qui doit être tenu, soit celui du 31 décembre 2014 ?

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répond que la commission du personnel a été constituée, avec à la présidence Mme Joëlle Comte. Le maire a contacté M. Fehlmann, qui fait partie de la commission cantonale pour les évaluations de fonctions. Le canton a pris du retard et va terminer les évaluations de fonctions en 2015, mais la nouvelle échelle « U » entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Le canton souhaite une évaluation des fonctions pour toutes les communes. Le maire a demandé que Haute-Sorne soit commune test. Il rappelle que le Conseil a la volonté d'évaluer les fonctions avant la fin de l'année. Dans l'arrêté, nous avons nommé de nouvelles fonctions. Ces dernières seront intégrées dans le budget 2015, par rapport au statut du personnel.

M. Patrick Ballaman est satisfait.

M. Damien Lachat (groupe UDC + AB) remarque que les pendulaires, dont il fait partie depuis de nombreuses années, ont remarqué que le sol, ainsi que l'ancien quai de chargement à la gare de Bassecourt sont jonchés de déchets. De nombreux jeunes se retrouvent à cet endroit et certains, par manque total de sens civique et/ou d'éducation, jettent leurs déchets par terre. On retrouve des cannettes, des bouteilles, des papiers, des plastiques et toutes sortes de choses. Problème supplémentaire, la place de jeux pour les enfants qui se trouve à quelques mètres de là. Même si la gare n'est pas un terrain à proprement dit communal, ce sont bien les citoyens de la commune qui subissent les désagréments de ces déchets sauvages dans cet espace public. M. Lachat demande si le Conseil communal va prendre des mesures pour réduire ce genre d'incivilité.

M. Georges Migy répond que ce problème d'incivilité est récurrent dans tous les villages. Il n'existe pas de solution miracle, mis à part récupérer les déchets. M. Migy est conscient qu'il s'agira de trouver des mesures pour pallier à ces problèmes.

M. Damien Lachat est partiellement satisfait.

M. Grégory Gunzinger (groupe UDC + AB) a appris par la presse que certains requérants d'asile du Centre de Courfaivre étaient porteurs du virus de la gale. Il demande si le Conseil a pris toutes les mesures pour éviter que la maladie ne se propage à la commune de Haute-Sorne ?

M. Gérard Ruch répond que la gale est un parasite, un ver qui se propage sous la peau. Mais ce n'est pas contagieux.

M. Grégory Gunzinger est partiellement satisfait.

5. Réponse à la question orale de Mme Monika Bregger Meier concernant la fermeture de classes à Undervelier et Soulce.

A la question de savoir si le Conseil communal accepte de maintenir l'attractivité des petits villages et de soutenir la vie locale et par conséquent de défendre ouvertement et d'appuyer politiquement la population d'Undervelier et Soulce dans son combat pour des classes uniques ou à degrés multiples, M. Pascal Crétin répond comme suit :

Il est évident que le Conseil communal veut maintenir l'attractivité des petits villages, il ne s'agit pas seulement des écoles, mais aussi des équipements, infrastructures et zones de construction par exemple. La décision de fermeture de classe à Soulce a provoqué une vive contestation et une pétition, le Gouvernement a donné sa réponse dans un courrier de 3 pages le 2 septembre dernier. En résumé, il est expliqué que les décisions de fermetures de classes sont faites en application de la loi scolaire ; les aspects légaux, financier, politiques et pédagogiques, y sont largement repris ; en tant qu'exécutif, le Gouvernement ne peut rien faire d'autre. De manière plus local, il en est de même pour le Conseil communal ; plus proche, le Conseil communal soutien toujours les populations locales, mais ceci bien entendu dans le respect des conditions cadres fixées par les lois et le budget.

A la question de savoir si le Conseil communal accepte de faire pression sur le Service de l'enseignement et la commission d'école de Haute-Sorne, afin que ceux-ci dans leur programme de réorganisation 2015-16 des écoles au sein de la Haute-Sorne, prennent en compte le fait de garantir au moins une classe à Soulce et une classe à Undervelier, malgré le coût supplémentaire en frais de transport et de bâtiments scolaires qui s'en suivrait, M. Pascal Crétin répond comme suit ?

Le Conseil communal ne peut pas faire pression, car ce n'est pas un objectif ; le rôle du Conseil communal est de rester équitable, de manière générale pour toute la population et de faire respecter les cadres légaux et du budget, ces derniers étant du ressort du Conseil général. Le Conseil général nomme aussi les membres de la commission d'école ; je rappelle que la commission d'école est un organe indépendant qui est aussi soumis à l'application de la loi scolaire cantonale. M. Crétin réitère la confiance unanime du Conseil communal à la commission d'école. M. Crétin rappelle aussi qu'un groupe de travail « ad hoc » a été mis en place avec des représentants de la commission d'école, du corps enseignant et de l'APE, tous concernés et proches des villages de Soulce et Undervelier ; des propositions d'organisation du cercle scolaire de Haute-Sorne doivent être faites à fin 2014 en vue de la rentrée 2015 ; ces propositions seront discutées au sein du Conseil communal et les cas échéant au Conseil général.

Pour conclure, en tant qu'enfant de Soulce, M. Pascal Crétin rappelle que pour ce qui est du transport d'élèves, vous avez tous pu vous rendre compte ce soir, avec des conditions météorologiques dégradées, que Soulce n'est pas la porte d'à côté, et au lieu de la pluie, lorsque c'est la neige, je peux vous dire que la distance a tôt fait d'être doublée. Il faut aussi prendre en compte les impacts sociaux à long terme d'une fermeture de classe et pas seulement ne voir que le coût des transports. La pétition pour le maintien de classes à Soulce – Undervelier a été signée par environ 600 personnes, ce qui représente plus du 10 % de la population active de Haute-Sorne et 95 % des populations de Soulce et Undervelier. Après une telle mobilisation, les habitants de Soulce et Undervelier ne peuvent désormais être « oubliés ». Sur la base d'un des grands principes de notre démocratie, c'est-à-dire la prise en compte des opinions et volontés des minorités, M. Crétin reste convaincu que le Conseil général saura statuer objectivement sur la suite de ce dossier, ceci pour la bonne entente des 5 villages de notre nouvelle commune. Il n'y a qu'uni que nous pourrons préparer l'avenir et réussir.

Mme Monika Bregger Meier est partiellement satisfaite.

6. Règlement concernant la gestion des déchets urbains de la commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 32 du Conseil communal au Conseil général du 8 septembre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président présente M. Ronald Ermatinger, directeur de CSC Arc jurassien, venu en tant que technicien répondre aux questions.

Le Conseil général ne voit pas d'inconvénient à la présence de M. Ermatinger.

M. Georges Migy donne quelques informations complémentaires. Le message n° 32 donne les grandes lignes sur la nécessité de la gestion de déchets. Le présent règlement est le fruit du travail de la commission de l'environnement et de M. Ermatinger, directeur de CSC Arc jurassien, mandaté par le Conseil communal pour mener à terme le présent règlement.

M. Migy explique que pour les DUC (déchets urbains combustibles), le SEOD les prend en charge actuellement en porte à porte mais une étude est en cours pour la mise en place de Moloks. Pour les DEC (déchets encombrants combustibles), une réflexion est en cours pour mettre en place une meilleure gestion plus équitable qu'aujourd'hui et sur le principe du pollueur-payeur. Pour l'ensemble des déchets valorisables, fer blanc, alu, ferraille, papier, carton et verre, l'étude lancée par le SEOD pour l'ensemble du district apportera très certainement dans le courant 2015 les réponses aux questions encore en attente, dans le but de traiter d'une manière équitable le plus grand nombre de citoyens de notre commune et de notre district. Le Conseil communal compte défendre les intérêts de toute la collectivité par rapport à cette étude qui a été confiée à CSC Arc Jurassien par le SEOD. Au nom du Conseil communal unanime, M. Migy recommande d'approuver ce règlement concernant la gestion des déchets.

Pour M. Damien Lachat (groupe UDC+AB), l'unification des règlements sur les déchets est un pas important dans l'avancement de notre nouvelle commune. Ce que pourront critiquer certains est que ce nouveau règlement reste très général en fixant des principes et ne donne pas de détails sur l'application pratique des différentes récoltes des déchets. M. Lachat aimerait, par exemple, quelques précisions sur l'application de l'article 12 concernant les déchets biogènes. Les termes « au besoin, il organise la collecte » laissent toutes les portes ouvertes. Pour M. Lachat, la question est de savoir comment va se poursuivre la récolte du compost dans les différents villages. Il demande des informations plus précises de la part du Conseil. Concernant le règlement tarifaire, si l'adaptation du prix en fonction de la grandeur de l'établissement semble justifiée, la question se pose concernant la complexité de son application. M. Lachat demande encore comment et qui va procéder à la récolte et au contrôle des informations comme les m² ou le nombre de places assises ? Et combien va coûter la mise en place et le maintien de ce système en termes de personnel ? Ces inconvénients ont poussé la commission des finances à émettre un avis défavorable sur ce règlement. M. Lachat demande de plus amples informations de la part du Conseil communal.

M. Georges Migy informe que la récolte du compost se fera sur l'ensemble du territoire en porte à porte. Pour le reste des déchets, l'étude menée par CSC Arc jurassien, mandaté par le SEOD, précisera d'une part les types de déchets dans chaque Eco-point et le mode de ramassage. En principe en 2015, on devrait avoir les résultats de l'étude pour une mise en place probable en 2016.

M. Eric Dobler demande des précisions, car il semble que la commission des finances ait donné un préavis défavorable.

M. Etienne Dobler répond que la commission des finances a préavisé favorablement le règlement. La commission a émis des réserves pour le règlement tarifaire. On constate une forte augmentation de la taxe pour les personnes morales, ainsi qu'un travail important pour la mise en place de la récolte des données. Ce travail doit être effectué de manière très précise.

Le président passe le règlement en revue, chapitre par chapitre :

Chapitre I

A l'article 1, Mme Nicole Lachat propose d'ajouter un nouvel alinéa 8 qui stipulerait : « elle garantit que les déchets de types identiques soient collectés de manière identique dans chaque village. »

Au vote, la proposition est rejetée par 18 voix contre 14.

Chapitre III

M. Jean-Luc Portmann rappelle qu'il appartient au Conseil général de fixer les taxes comme le stipule l'article 29 du règlement d'organisation et d'administration. Il demande à modifier l'article 18, alinéa 2.

M. Georges Migy répond que la taxe peut être ajustée chaque année par le Conseil communal, dans les limites des fourchettes établies par le Conseil général. Ce qui permet d'avoir une certaine souplesse pour réagir rapidement.

Au vote la proposition de M. Portmann est rejetée par 19 voix contre 8.

Chapitre VI

M. Eric Dobler souhaite modifier l'article 21 comme suit : « Le Conseil communal **édicte** au lieu de **peut édicter** (...) ».

Au vote, la proposition de M. Eric Dobler est acceptée par 26 voix sans avis contraire.

Le règlement concernant la gestion des déchets urbains de la commune mixte de Haute-Sorne est approuvé par 26 contre 3 avis contraire.

7. Règlement tarifaire concernant la gestion des déchets de la commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 32 du Conseil communal au Conseil général du 8 septembre 2014).
--

L'entrée en vigueur n'est pas combattue.

M. Georges Migy explique que la mise en forme du règlement tarifaire a fait l'objet de toute l'attention de la commission de l'environnement et du Conseil communal. La commission s'est appuyée sur des règlements tarifaires existants dans d'autres communes de même importance ou fusionnées (Porrentruy, Clos du Doubs et dans nos anciennes communes). La mise en place du règlement tarifaire offrira une meilleure répartition dans l'optique d'une comptabilité analytique qui nous permettra de définir avec précision la part des simples citoyens et de l'artisanat de l'industrie, du commerce, des restaurants, etc. L'entrée en vigueur des nouvelles taxes est fixée au 1^{er} janvier 2015.

M. Migy relève également que la mise en place du nouveau règlement tarifaire demandera un travail d'analyse important, mais indispensable durant 2015. Par la suite, des mises à jour annuelles seront bien entendu nécessaires. Chaque année, selon le résultat financier et le cours du marché des déchets, le Conseil communal aura la possibilité d'ajuster les différentes taxes par catégorie, selon les fourchettes proposées. Le règlement tarifaire a été soumis au service juridique et à l'Office de l'environnement. Aucune remarque particulière n'a été formulée. Le règlement a aussi été soumis à Monsieur Prix, qui n'a pas jugé bon de faire une analyse de ce dossier. Au nom du Conseil communal unanime, M. Migy recommande au Conseil général d'approuver le règlement tarifaire pour la gestion des déchets.

M. Vincent Voyame n'est pas du tout convaincu par le système de fourchettes.

M. Georges Migy répond que le règlement de la ville de Porrentruy n'est pas très ancien et ne pose pas de problème. Le système de fourchettes nous évite de revenir chaque année devant le Conseil général pour demander des modifications.

M. Eric Zuber demande comment différencier les agriculteurs des artisans ?

M. Georges Migy répond que le règlement est clair, il ne permet plus aux agriculteurs d'éliminer les balles rondes. Les agriculteurs amèneront leurs balles rondes directement à la déchetterie au SEOD.

Le président passe en revue le règlement tarifaire, chapitre par chapitre.

Chapitre II

A l'article 3, il est proposé d'ajouter un alinéa qui stipulerait que : « Le Conseil communal est compétent pour traiter les exceptions ».

Au vote, la proposition est rejetée par 21 voix contre 7.

M. Damien Lachat communique que la TVA est perçue uniquement par la Confédération, ce qui signifie que les règles qui régissent sa perception sont fédérales. Par conséquent, ancrer une telle règle dans un règlement communal n'a pas de sens, car ce n'est pas de la compétence de la commune. Par souci de clarté et de respect de la hiérarchie de droit, M. Lachat propose de supprimer l'article 7.

M. Georges Migy répond que cet article doit figurer dans notre règlement, car se sont des prestations.

M. Ronald Ermatinger répond que dans tous les règlements l'article qui fait référence à la TVA y figure.

Au vote, la proposition de M. Lachat est rejetée par 14 voix contre 7.

Article 3, alinéa 1, lettre f, la modification suivante est demandée : au lieu de **plus de 11 lits**, il sera mentionné **dès 11 lits**.

Le règlement tarifaire concernant la gestion des déchets urbains est approuvé par 24 voix sans avis contraire.

M. Georges Migy, au nom de la commission environnement, le Conseil communal et en son nom personnel, remercie le Conseil général.

8. Règlement sur les émoluments de la commune mixte de Haute-Sorne (Message n° 33 du Conseil communal au Conseil général du 8 septembre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Denis Allimann, président de la commission de révision des règlements, indique que la commission s'est basée sur le règlement-type et a fait des comparaisons avec d'autres communes et les communes fusionnées. La commission a pu compter sur les propositions de l'administration et de la commission des finances, ainsi que les services de l'état. Le règlement a été élaboré en fonction de deux lignes directrices, une unification assurant une égalité de traitement et instaurer une base légale pour prélever les taxes. A noter que le montant des émoluments est noté en points, la commission laisse le soin au Conseil communal de décider la valeur du point. M. Denis Allimann recommande d'accepter ce règlement.

Le président passe en revue le règlement, chapitre par chapitre.

Article 2.3.2.3, il est proposé d'ajouter : - location de barrières « Vauban », se référer à l'article 6.3.3.

Passée au vote, la proposition est acceptée par 27 sans avis contraire.

Le règlement sur les émoluments est approuvé par 32 voix sans avis contraire.

9. Modification de l'article 10 du règlement sur les élections communales (Message n° 34 du Conseil communal au Conseil général du 8 septembre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Jean-Bernard Vallat explique la modification proposée au règlement sur les élections. A l'article 10 du nouveau règlement, il est stipulé que les bureaux électoraux de Courfaivre, Glovelier, Undervelier et Soulce doivent ouvrir le samedi soir, ce qui ne se faisait plus. Actuellement, seul le bureau de vote à Bassecourt est ouvert le samedi soir. En revanche, l'ouverture des bureaux de vote le dimanche de 10h à 12h est obligatoire, cela dans les cinq bureaux de vote de la Commune mixte de Haute-Sorne. Afin de rétablir la situation, nous proposons de modifier l'article 10, alinéa 2, lettre c : « le bureau de vote est ouvert dans les temps suivants : c) le samedi, pendant au moins une heure, uniquement à Bassecourt.

